

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE
COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 98 52 13 U 21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à amener l'étudiant à :

- ◆ assumer un rôle éducatif spécifique, professionnel et complémentaire à celui des parents auprès des enfants dans le respect de leurs valeurs et du projet d'accueil ;
- ◆ assurer auprès des enfants une présence stimulante et épanouissante qui favorise l'égalité des chances ;
- ◆ assurer une prise en charge de l'enfant qui favorise son épanouissement sur les plans physique, psychologique et social selon un projet d'accueil répondant aux exigences du « code de qualité de l'accueil » tel que défini par la réglementation.

Dans le cadre de l'**accueil en collectivité**, elle vise également à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs :

- ◆ à la mise en place d'interventions qui facilitent le travail, en particulier la communication, avec les enfants, leurs parents, les autres intervenants,
- ◆ au développement global des enfants :
 - ◆ santé, hygiène et prévention des accidents,
 - ◆ organisation et gestion éducatives selon un projet d'accueil défini,
 - ◆ mise en place d'activités créatives et d'éveil culturel,
- ◆ à la législation, l'organisation socioprofessionnelle et la déontologie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Présenter les raisons pour lesquelles l'étudiant(e) choisit le métier d'auxiliaire de l'enfance ;
- ◆ décrire la spécificité des secteurs d'accueil ;
- ◆ décrire les principales règles déontologiques en vigueur dans le secteur de l'accueil de l'enfance ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'auxiliaire de l'enfance ;
- ◆ évoquer sa place au sein du (d'un) groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Auxiliaire de l'enfance : découverte du métier », code N° 98 52 11 U 21 D1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Communication	CT	B	20
Psychologie du développement de l'enfant	CT	B	20
Méthodologie spéciale : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants	CT	F	20
Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives	CT	F	20
Activités créatives et d'éveil culturel	PP	L	08
Déontologie, législation et organisation socioprofessionnelle	CT	B	12
3.2. Part d'autonomie		P	20
	Total des périodes		120

4. PROGRAMME

4.1. Communication

L'étudiant sera capable :

au départ d'exemples et/ou de mises en situation d'accueil à caractère collectif (1^{er} accueil, accueil au quotidien, fin de séjour),

- ◆ d'énoncer et de décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'adulte et chez l'enfant et d'en repérer les obstacles ;

- ◆ d'énoncer les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux groupes d'enfants, y compris les situations de tension et de conflit ;
- ◆ de proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit et pour prendre en compte l'expression des émotions ;
- ◆ de proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant dans une optique d'égalité des chances et de non-discrimination liée au genre (masculin-féminin), aux cultures, ... ;
- ◆ d'énoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : parents, collègues, supérieurs hiérarchiques, ... ;
- ◆ de situer son intervention dans le cadre d'un travail en équipe.

4.2. Psychologie du développement de l'enfant

L'étudiant sera capable :

dans une optique de développement global de l'enfant, particulièrement entre 2 ans et demi et 12 ans,

au départ d'une ou de plusieurs situations concrètes d'accueil d'enfants à caractère collectif,

- ◆ de décrire les principales étapes du développement social, affectif et psychomoteur de l'enfant ;
- ◆ d'analyser au cours de ces différentes étapes :
 - ◆ le rôle "moteur" de toute situation éducative au quotidien (jeu, repas, repos, ...),
 - ◆ l'acquisition de l'autonomie et son importance tant du point de vue individuel que du point de vue social,
 - ◆ les influences de la relation adulte-enfant et de la relation entre pairs ;
- ◆ de dégager les attitudes et les initiatives susceptibles de favoriser un développement optimal psychomoteur et psychosocial de l'enfant quels que soient son sexe et ses cultures dans une optique d'égalité des chances, en prenant distance par rapport aux principes et valeurs issus de sa propre éducation et en évitant tout stéréotype.

4.3. Méthodologie spéciale : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants

L'étudiant sera capable :

en s'appuyant sur des notions de base relatives à la diététique, l'anatomie, aux systèmes respiratoire et circulatoire ainsi qu'aux besoins physiologiques de l'enfant aux différentes étapes de son développement, et avec le souci de l'autonomie progressive de l'enfant,

au départ de situations d'accueil à caractère collectif,

- ◆ d'observer au quotidien l'état de santé et l'hygiène de l'enfant et d'assurer ses besoins comme par exemple, la toilette, la prise d'aliments, le change, le sommeil ;
- ◆ d'identifier, en tenant compte du contexte culturel :
 - ◆ les actes et les moments importants de la vie quotidienne pour une éducation à l'hygiène et à la santé,
 - ◆ les conditions pratiques ainsi que les attitudes et comportements qui favorisent cette éducation ;
- ◆ de décrire :
 - ◆ les vaccins obligatoires et nécessaires,

- ◆ les symptômes des maladies infantiles courantes et des blessures les plus fréquemment rencontrées,
- ◆ les réponses adéquates à y apporter et les limites de son intervention,
- ◆ les mesures prophylactiques éventuelles à prendre,
- ◆ les composantes d'une pharmacie de base ;
- ◆ d'établir des menus et collations types adaptés aux enfants accueillis ;
- ◆ d'assurer les conditions d'un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie et en vue de prévenir les accidents, d'identifier les sources de danger ainsi que les risques à éviter pour l'enfant ;
- ◆ de réagir de manière adéquate aux blessures bénignes (petites plaies, brûlure, piqûre, saignement de nez, crampe, contusion,...) et aux malaises fréquents des enfants (maux de tête, état fébrile, insolation, intoxication, constipation,...) ;
- ◆ *face à une situation d'urgence (évanouissement, étouffement,...)*, de relever les procédures et les gestes à poser pour éviter le « suraccident » et alerter les services de secours ;
- ◆ de mettre en œuvre des démarches qui font participer progressivement l'enfant à sa propre sécurité.

4.4. Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives

L'étudiant sera capable :

en tenant compte de la diversité des cultures et des réalités socio-économiques (sans discrimination) ainsi que de la spécificité de la dynamique du projet d'accueil dans un lieu à caractère collectif,

- ◆ de reconnaître les valeurs et les habitudes éducatives des familles, les valeurs professionnelles de l'accueillant(e) et le cas échéant du service, et de les prendre en compte dans une gestion différenciée des activités éducatives quotidiennes ;
- ◆ de discerner les informations relatives au vécu quotidien ainsi qu'aux habitudes des enfants à transmettre pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge :
 - ◆ lors du 1^{er} accueil,
 - ◆ au moment de l'arrivée,
 - ◆ au moment du départ,
 - ◆ quand un relais se fait avec les parents, un proche de l'enfant, un autre membre de la structure d'accueil,
 - ◆ en fin de séjour ;
- ◆ de décrire les conditions, attitudes et comportements qui favorisent un climat relationnel chaleureux et sécurisant dans la relation :
 - ◆ de l'accueillant(e) avec chaque enfant,
 - ◆ de l'accueillant(e) avec les enfants entre eux,
 - ◆ des enfants entre eux,
 - ◆ de l'accueillant(e) avec les parents ;
- ◆ d'organiser le déroulement de journées d'enfants (accueil, repas, change, jeu, retour) en tenant compte :
 - ◆ du nombre d'enfants,
 - ◆ de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts,

- ◆ des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité,
- ◆ des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des parents.

4.5. Activités créatives et d'éveil culturel

L'étudiant sera capable :

en tenant compte du nombre d'enfants, de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts,

en tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis, sans discrimination de genre,

- ◆ de concevoir, d'expérimenter, d'évaluer et d'ajuster des activités créatives et d'éveil culturel telles que, par exemple :
 - ◆ éveil musical,
 - ◆ conte, lecture,
 - ◆ expression corporelle,
 - ◆ expression artistique,
 - ◆ jeux,
 - ◆ ...

4.6. Déontologie, législation et organisation socioprofessionnelle

L'étudiant sera capable :

en intégrant les règles déontologiques propres à sa fonction,

- ◆ d'énoncer le sens des règles de la confidentialité et du secret professionnel partagé et de les appliquer aux situations vécues lors des activités d'enseignement ;
- ◆ de décrire les obligations liées à sa fonction :
 - ◆ en relation avec les parents :
 - ◆ respect des engagements contractuels et quotidiens,
 - ◆ respect du secret professionnel et de la vie privée,
 - ◆ respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif ;
 - ◆ en relation avec la structure d'accueil à caractère collectif :
 - ◆ respect des engagements contractuels et quotidiens,
 - ◆ respect du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur (projet d'accueil),
 - ◆ transmission des informations professionnelles ;
- ◆ relever d'éventuels signes de maltraitance en concertation avec le(s) responsable(s) du milieu d'accueil ;
- ◆ de mesurer l'importance pour l'activité professionnelle de l'accueillant(e) :
 - ◆ de la formation continuée,
 - ◆ de l'analyse de la pratique avec d'autres professionnels de façon à prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses propres idées,
 - ◆ de la connaissance de son cadre légal et statutaire.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en tenant compte d'un projet d'accueil amené par le(s) chargé(s) de cours ou l'étudiant,

- ◆ de préciser le cadre réglementaire et déontologique dans lequel il s'inscrit ;
- ◆ de proposer et de justifier une organisation concrète du lieu d'accueil ;
- ◆ de proposer des interventions qui :
 - ◆ facilitent la communication avec les enfants, les parents, les autres professionnels et la structure dont il dépend ;
 - ◆ favorisent le développement d'un partenariat avec les familles ;
 - ◆ participent au développement global de l'enfant ;
 - ◆ assurent le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de santé ;
 - ◆ envisagent la mise en place d'activités créatives et d'éveil culturel ;
- ◆ de justifier ces interventions au regard des spécificités des rôles et de la fonction de l'accueillant(e).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la clarté de la présentation,
- ◆ la pertinence des propositions et de leur justification,
- ◆ la capacité à nuancer son propos,
- ◆ la capacité d'autoévaluation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de Communication, Psychologie du développement de l'enfant, Déontologie, législation et organisation socioprofessionnelle : aucune recommandation particulière.

Pour les cours de Méthodologie spéciale : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants, Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives, Activités créatives et d'éveil culturel : il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants par groupe.